



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS DE PUBLICATION

Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) d'Île-de-France soumis à évaluation environnementale

A l'issue de deux années de concertation, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, en charge de la forêt, a arrêté le programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 d'Île-de-France le 21 janvier 2020.

Cet arrêté, le programme ainsi que la déclaration environnementale qui l'accompagne sont disponibles sur le site internet de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à l'adresse suivante : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Le-programme-regional-de-la-foret>

Ces documents sont également consultables jusqu'au 31 mars 2020, du lundi au vendredi, de 9h-12h/14h-16h, à l'accueil de la DRIA AF (18 avenue Carnot, 94230 Cachan).

Pour tout renseignement ou demande d'obtention, à ses frais, d'une copie des documents, s'adresser à : prfb.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr